



**XXIX Assemblée Générale de l'UIA
Copenhague (Danemark) : 6-9 juillet 2023**

Point 2 sur l'ordre du jour

**ADMISSION, RÉADMISSION, DEMISSION ET EXCLUSION DES SECTIONS
MEMBRES**

Conformément aux articles 2 and 21 des Statuts et à l'article VII du Règlement Intérieur de l'UIA, les demandes d'admission et de réadmission ci-dessous, déjà approuvées par le Conseil, doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale :

ALGÉRIE	Admission (2023)
ANDORRE	Réadmission (2023)
TOGO	Admission (2022)
ÉMIRATS ARABES UNIS	Admission (2023)

Conformément à l'article 2 des Statuts et à l'article III du Règlement Intérieur de l'UIA, la demande d'admission en tant que Section membre alliée ci-dessous, déjà approuvée par le Conseil, doit être ratifié par l'Assemblée Générale :

SIERRA LEONE	Admission (2023)
--------------	------------------

Conformément à l'article 20 des Statuts de l'UIA, l'exclusion de la Sections membre ci-dessous, déjà approuvée par le Conseil, doit être ratifié par l'Assemblée Générale :

PUERTO RICO	Exclusion (2023)
-------------	------------------

Conformément à l'article 19 des Statuts de l'UIA, la Secrétaire générale transmet la démission des Section membres ci-dessous :

NAMIBIE	Démission (2019)
SINGAPOUR	Démission (2021)